Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180619-27-DE
Date de télétransmission : 26/06/2018
Date de réception préfecture : 26/06/2018

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, **le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal,** sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **13 juin 2018.** Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
Champigneulles	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
Custines	MME HENRY
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
Liverdun	M. DOSE – M. HUET
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	M. LAPORTE à M. MACHADO
Champigneulles	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
Custines	M. JULIEN à MME HENRY
Frouard	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
Liverdun	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES-GARCIA
Custines	M. VERY
Liverdun	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°27 – DB du 19/06/2018 **Rapporteur : MME DOUGOUD**

Construction des locaux du chantier d'insertion intercommunal : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », l'EPCI a en charge l'emploi et le développement social et dans ce cadre :

- l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique communautaire d'insertion sociale et professionnelle de toutes les générations et de toutes les catégories de population du Bassin de Pompey, en complément des interventions publiques en matière d'emploi et d'insertion,
- le financement des structures concourant à cette politique communautaire,
- les opérations immobilières de type construction, conventions de mandat, bail à construction, etc.... nécessaires aux structures intervenant dans ce domaine,
- l'animation des ateliers d'alphabétisation et d'illettrisme sur les communes de l'EPCI.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180619-27-DE
Date de télétransmission : 26/06/2018
Date de réception préfecture : 26/06/2018

En lien avec le projet Cuisine Centrale du Bassin de Pompey et au vu du nombre de postes en insertion limité sur le territoire, la Communauté de Communes a décidé de porter un chantier d'insertion, et a obtenu en fin d'année 2017 un agrément de la DIRECCTE pour 8,67 équivalent temps plein (ETP), soit environ 12 personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 26 heures hebdomadaires).

L'activité principale de ce chantier d'insertion est le maraîchage, pour laquelle une certification bio a d'ores et déjà été obtenue. L'Agriculture Biologique intègre des aspects écologiques et fait essentiellement appel à la matière organique pour l'entretien de la fertilité des sols. Son mode de production est fondé sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique.
Cette production sera utilisée par la cuisine centrale du Bassin de Pompey, amplifiant encore l'approvisionnement en circuit court mis en place par cette structure dès son ouverture.

Cette activité étant saisonnière, d'autres activités sont mises en place :

- du bûcheronnage, pendant la période hivernale, afin d'alimenter la chaudière bois du Bassin de Pompey (besoin : 4 ETP sur une période de 3 mois, comme évalué dans le marché d'insertion en cours),
- de la restauration collective : 1 à 2 personnes seront formées aux métiers de la restauration collective en travaillant au sein de la cuisine centrale intercommunale.

Ce projet a été validé dans le cadre du contrat de ruralité du PETR, sur l'axe 6 « cohésion sociale et promotion des valeurs de la république », avec pour résultats attendus de favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi et d'inscrire les chantiers au cœur des politiques publiques des collectivités. Il s'agit également de développer l'économie sociale et solidaire du territoire, ainsi que la logique de circuits courts. Une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local va être déposée.

Pour mettre en place ce chantier, les besoins sont :

- **En termes de personnel d'encadrement** :

- un encadrement technique, réalisé par un encadrant technique d'insertion (1 ETP), embauché en décembre 2017
- un encadrement socioprofessionnel (0,5 ETP), réalisé par un accompagnateur socio- professionnel. Un service mutualisé avec une autre collectivité est créé sur cette mission.
- un coordonnateur, chargé de la gestion administrative et des relations avec les financeurs (montage des dossiers de demande de financement...). Cette fonction est prise en charge par la chargée de mission du Bassin de Pompey.

Ces fonctions d'encadrement du chantier permettent donc également une création d'emploi.

- **Le terrain pour le maraîchage :**

17 539 m² de terrain ont été achetés à Marbache, sur le site de la composterie intercommunale.

- **En termes de locaux :**

Des locaux d'environ 90 m² seront construits près du terrain de maraichage, à Marbache. Ils seront composés :

- Des vestiaires hommes et des vestiaires femmes

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180619-27-DE
Date de télétransmission : 26/06/2018
Date de réception préfecture : 26/06/2018

- Des sanitaires hommes et des sanitaires femmes
- Une salle de réunion / salle du personnel
- Un bureau

Le marché de maitrise d'œuvre a été attribué, et comme pour le marché de construction de locaux qui suivra, des clauses sociales sont intégrées, permettant ainsi de retenir des entreprises animées d'une démarche solidaire. Cette démarche est parfaitement adaptée au projet puisqu'elle intègre dès la création du chantier une forte démarche d'insertion et s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Il vous est proposé d'approuver la construction de ces locaux ainsi que le plan de financement présenté en annexe de cette délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Développement Économique » du 7 juin 2018
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à faire une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

APPROUVE le plan de financement de la construction des locaux du chantier d'insertion présenté en annexe de cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180619-27-DE
Date de télétransmission : 26/06/2018
Date de réception préfecture : 26/06/2018